

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt sept septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Maison de Pays, siège de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois, sous la présidence de José Daniel, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2008.

**Nombre de membres en exercice :** 30 (dont le Maire Délégué de Born)

**Présents :** 30

**Absent excusé:** -

BAYAC

Annick CAROT  
Florence MENUT

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE  
Bernard BESLIN  
Michel MARCHAL  
Gérard ROUSSELY  
Pierre VALLERON

BOURNIQUEL

Jean-Marie SELOSSE  
Rose-Marie ROUX

LABOUQUERIE

Michelle CABANE  
Didier CHOUPE

MOLIERES

José DANIEL  
Jean-Luc HAVARD

MONSAC

Claude CHASTENET  
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC  
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL  
Marie-Line BOISSERIE

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU  
Claude ISSARTIER

RAMPIEUX

Daniel GRIMAL  
Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE  
Eric VIERO

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD  
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Marise BALSE  
Thierry PIMOUGUET  
Michel LIGNAC (voix consultative)

**Secrétaire de séance** : Thierry PIMOUGUET

## **ORDRE DU JOUR**

### **❖Ressources financières**

- Achat terrain abords salle des fêtes de Sainte Sabine Born (Monsieur BLONDEL)
- Tarifs tickets de cantine écoles Beaumont : exonération du régisseur
- Exonération de taxe professionnelle pour les jeunes entreprises innovantes
- Décision modificative n°2 Budget Assainissement Collectif
- Décision modificative n°2 Budget principal
- Contrat de maintenance informatique 2008-2009
- Indemnités comptable
- Vente maison à Montferrand du Périgord
- Vente terrain à Bayac, lotissement le Colombier, parcelle n°1021
- ATD : révision adhésion 2008

### **❖Ressources humaines**

- Commission du personnel : remplacement de Denis BEAUVIE suite à son recrutement en tant que responsable du service technique
- Contrat de travail Isabelle SALVUCCI : modification des dates

### **❖Marchés publics**

- Salle Omnisports : avenant pour modification du titulaire du marché (lot 10 Equipements sportifs)
- Aménagement des ruelles de Beaumont : avenant pour travaux complémentaires

### **❖Questions diverses**

- Rapport sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif
- Rapport sur la qualité et le prix du service d'assainissement non collectif
- Vente bois à Labouquerie

### **❖Décisions du Président**

Le Président, José Daniel, ouvre la séance à 8h en procédant à l'appel des membres présents, puis il soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 26 juillet 2008. Celui-ci étant adopté à l'unanimité, il demande aux délégués de bien vouloir signer le procès-verbal se rapportant à ce Conseil.

## **Ressources financières**

### **→ Achat d'un terrain aux abords de la salle des Fêtes de Sainte Sabine Born**

Le Président explique qu'une bande de terrain reste à acquérir dans le périmètre des abords de la salle des fêtes de Sainte Sabine Born.

M. Alain BLONDEL, propriétaire du terrain, propose de céder cette parcelle pour un euro symbolique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir ce terrain référencé section AB n°141 d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>.
- Fixe le prix à 1 € symbolique non dû et non perçu.
- Précise que la CCPB prendra à sa charge les frais d'acte et de géomètre.
- Désigne Maître Laurent BEVIGNANI, notaire à Beaumont pour rédiger l'acte.

Votants : 29

Pour : 29

### **→ Tarifs tickets de cantine école de Beaumont : exonération du régisseur**

Le Président rappelle à l'assemblée que le 22 décembre 2007, le Conseil a décidé de modifier les tarifs de la cantine scolaire de Beaumont à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Or, le régisseur n'a été informé de cette décision qu'en mars 2008 et n'a donc appliqué les nouveaux tarifs qu'à compter du 20 mars.

Il est demandé aux membres du Conseil de décharger le régisseur de sa responsabilité financière quant au manque à gagner de 467 € constaté par la Trésorerie.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de décharger Corinne DELAYRE de sa responsabilité de régisseur cantine scolaire de Beaumont du Périgord, quant au manque à gagner de 467 € constaté pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 20 mars 2008.

Votants : 29

Pour : 29

### **→ Exonération de taxe professionnelle pour les jeunes entreprises innovantes**

Le président expose à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être exonérées, en application de l'article 1466D du code général des impôts, de la taxe professionnelle, pour la part qui lui revient, les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires, au sens de l'article 44 séries-O A du même code, modifié par l'article 71 de la loi de finances pour 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'exonérer de taxe professionnelle, pour la part lui revenant, les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires définies à l'article 1466 D sus visé.

Votants : 29

Pour : 29

### → **Décision modificative n°2 Budget assainissement collectif**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'inscription des crédits suivants :

Article 1641 – Remboursement échéance emprunt	12 700.00 €
Article 66111 - Intérêts	950.00 €
Article 2315 – Actualisation de prix - Bayac	16 000.00 €

Votants : 29

Pour : 29

### → **Décision modificative n°2 Budget principal**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'inscription des crédits suivants :

Article 1641 – Remboursement échéance emprunt	16 200.00 €
Article 66111 - Intérêts	2 900.00 €
Article 23171 – Travaux supplémentaires ruelles de Beaumont	8 100.00 €

Votants : 29

Pour : 29

### → **Contrat de maintenance informatique**

Le Président expose à l'assemblée que le contrat de maintenance du matériel informatique de la Maison de Pays est arrivé à échéance le 31 juillet 2008.

Il propose de signer un nouveau contrat avec la société BMI.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le contrat de maintenance du matériel informatique avec la société BMI.
- Précise que ce contrat d'une durée d'un an, du 01/08/2008 au 31/07/2009 représente un coût de 2 306.50 € HT soit 2 758.57 € TTC.

Votants : 29

Pour : 29

## → Indemnités du Comptable

Le Président expose à l'assemblée que Christine CADRET, receveur Municipal, assure pour la Communauté de Communes des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et financière.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder, à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- De préciser que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Christine CADRET, receveur Municipal.
- De lui accorder également, à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

Votants : 29

Pour : 29

## → Vente maison à Montferrand du Périgord

Le Président expose à l'assemblée que la commission désignée le 28 juillet 2008 pour mener à bien les négociations de vente de ce bâtiment s'est réunie le 13 août 2008. Les membres de cette commission ont jugé acceptable l'offre de prix de 160 000 € proposée par M. Everard VAN KAN. Le président rappelle que ce bien a été estimé à 110 000 € par le service des Domaines en date du 20 juin 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la vente de cet immeuble situé dans le bourg de Montferrand du Périgord et référencé section AO n°75, à Monsieur Everard VAN KAN.
- Fixe le prix de vente à 160 000 €.
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Votants : 29

Pour : 29

## → Vente terrain à Bayac, lotissement le Colombier – Parcelle n°1021

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 juillet 2008, s'est prononcé favorablement sur la vente d'un terrain situé au lotissement le Colombier à Bayac et référencé section A n°1021.

Le 20 août 2008, M. Yannick BEYLIE a formulé une proposition d'achat à 9 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de vendre à M. Yannick BEYLIE le terrain situé au lotissement le Colombier sur la commune de Bayac, référencé section A n°1021 d'une superficie de 1156 m<sup>2</sup>.
- Fixe le prix de vente à 9 € le m<sup>2</sup>
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Votants : 29

Pour : 29

### → **ATD : révision adhésion 2008**

Le Président expose à l'assemblée que la cotisation versée à l'Agence Technique départementale pour l'année 2008 a fortement augmenté. Renseignement pris, il est possible de demander une révision de cette cotisation en décidant de ne pas adhérer à la compétence « voirie » qui fait double emploi avec la convention ATESAT signée entre la CCPB et la DDE.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide de ne pas adhérer à la compétence « voirie » proposée par l'agence technique départementale.
- Demande une révision de la cotisation pour l'année 2008.

Votants : 29

Pour : 29

## **Ressources humaines**

### → **Commission du personnel : remplacement de Denis BEAUVIE**

Le Président rappelle que le 12 avril 2008, le Conseil Communautaire a décidé la mise en place d'une commission du personnel composée des membres suivants :

- José DANIEL
- Annick CAROT
- Denis BEAUVIE
- Jean-Luc HAVARD
- Bernard BESLIN
- Odile DELCEL

Or, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, Denis BEAUVIE a été recruté pour encadrer l'équipe technique intercommunale et ne peut donc plus faire partie de cette commission.

Le président propose de désigner un autre délégué.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De désigner Marise BALSE en remplacement de Denis BEAUVIE au sein de la commission du personnel.

Votants : 29

Pour : 29

### → **Contrat de Travail d'Isabelle Salvucci : modification des dates**

Le Président rappelle que le 28 juin 2008, le Conseil l'a autorisé à recruter Isabelle SALVUCCI en qualité d'agent d'animation du Pôle des savoir-faire. Son contrat de travail devait débiter le 1<sup>er</sup> Octobre 2008 pour une durée de trois mois et pour un temps hebdomadaire de 17 heures.

Considérant des raisons d'organisation et de stratégie, il apparaît nécessaire de décaler d'un mois le début du contrat de travail d'Isabelle SALVUCCI.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de modifier les dates du contrat de travail d'Isabelle SALVUCCI, agent d'animation du Pôle des savoir-faire.
- Précise que ce contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> novembre 2008, pour une durée de trois mois et pour un temps hebdomadaire de 17 heures.

Votants : 29

Pour : 29

## **Marchés Publics**

### → **Salle Omnisports : avenant pour modification du titulaire du marché du lot n°10.**

Le Président expose que dans le cadre des travaux de construction de la salle Omnisports, le Conseil l'a autorisé, le 28 avril 2007, à signer le marché de travaux pour le lot n°10 (Equipements sportifs) avec l'entreprise SAS ISD.

Le 22 août 2008, François COQ, Maître d'œuvre chargé de la réalisation des travaux de construction de la salle Omnisports, a transmis à la CCPB, un avenant ayant pour objet la modification du titulaire du marché. En effet, suite à la transmission universelle de patrimoine de la SAS ISD à la SAS SCORE PLUS, il importe de signer l'avenant correspondant afin de prendre en compte cette modification.

Cet avenant ne modifie pas le montant du marché qui représente la somme de 10 349.84 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte le transfert du marché de travaux pour le lot n°10 Equipements sportifs de la société SAS ISD à la SAS SCORE PLUS.
- Autorise le Président à signer l'avenant correspondant et tous les documents y afférent.

Votants : 29

Pour : 29

### → Aménagement des ruelles de Beaumont : travaux complémentaires

Le Président explique que dans le cadre du marché de travaux relatif à l'aménagement des ruelles de Beaumont du Périgord, le cabinet Albrand-Angibault, maître d'œuvre de l'opération, a proposé des travaux complémentaires afin de terminer la réfection de la rue Borgne. Le chiffrage de ces travaux se décompose comme suit :

- Lot 1 Terrassement - Entreprise ETR pour un montant de 1 896.00 € HT
- Lot unique maçonnerie – Entreprise MORON pour un montant de 4 648.50 € HT

Soit un montant total de 6 544.50 € HT et **7 827.22 € TTC**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte les travaux complémentaires relatifs à l'aménagement des ruelles de Beaumont du Périgord pour un montant de 1 896 € HT (lot 1 terrassement) et 4 648.50 € HT (lot unique maçonnerie). Ce qui représente un total de 6 544.50 € HT et **7 827.22 € TTC**.

Votants : 29

Pour : 29

### Questions diverses

### → Rapport sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif

Le président explique que les membres du Conseil doivent se prononcer pour l'exercice 2007 sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel pour l'exercice 2007, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.

Votants : 29

Pour : 29

### → Rapport sur la qualité et le prix du service d'assainissement non collectif

Le président explique que les membres du Conseil doivent se prononcer pour l'exercice 2007 sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel pour l'exercice 2007, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif prévu par le décret 95.635 du 6 mai 1995.

Votants : 29

Pour : 29

## → Labouquerie : vente bois

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 26 juillet 2008, il a été décidé de faire une publicité par voie d'affichage à la Mairie de Labouquerie, pour la vente de terrains boisés au lieu-dit « la Vignasse », sur la commune de Labouquerie. Ces parcelles, référencées section AH n°175, 183 et 194, d'une superficie de 8 ha 14 a 61 ca, ont été estimées à 0.15 € le m<sup>2</sup>, par le service des Domaines.

Le 19 septembre 2008, M. Francis BEZANGER a formulé une proposition d'achat à 16 000 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Accepte de vendre à M. Francis BEZANGER des terrains boisés situés sur la commune de Labouquerie, référencés section AH n°175, 183 et 194 d'une superficie totale de 8 ha 14 a 61 ca.
- Fixe le prix de vente à 16 000 €.
- Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Votants : 29

Pour : 29

## → Documents d'urbanisme

Le Président explique à l'assemblée que dans le cadre du groupement de commande envisagé par les communes souhaitant établir un document d'urbanisme, la CCPB pourra apporter une aide administrative. De plus, il précise qu'une commune devra être désignée mandataire pour cette opération.

Le Président procède à un tour de table afin de lister les communes intéressées :

<b><i>Communes</i></b>	<b><i>Décisions</i></b>
BAYAC	<b>Accord pour une carte communale</b>
BEAUMONT DU PERIGORD	<b>Accord pour la révision de sa carte communale</b>
BOURNIQUEL	Ne souhaite pas établir de document d'urbanisme
LABOUQUERIE	<b>Accord pour une carte communale</b>
MONSAC	<b>Accord pour une carte communale + Commune mandataire</b>
MONTFERRAND DU PERIGORD	Ne souhaite pas établir de document d'urbanisme
MOLIERES	<b>Accord pour la révision de sa carte communale</b>
NAUSSANNES	<b>Accord pour une carte communale</b>
NOJALS ET COTTES	<b>Accord pour une carte communale</b>
RAMPIEUX	Ne souhaite pas établir de document d'urbanisme
ST AVIT SENIEUR	Pas concerné par cette opération – Révision carte communale déjà réalisée
STE CROIX	<b>Accord pour une carte communale</b>
SAINTE SABINE BORN	<b>Accord pour une carte communale</b>

## Décisions du Président

### → **Marchés publics : Délégation d'attribution du 12 avril 2008 (Règlement marchés publics)**

- **Décision n° 2008-15** relative à l'achat d'un véhicule utilitaire léger pour le service technique intercommunal. L'offre de la société BERGERAC-AUTOS – 24 100 BERGERAC, correspondant à la fourniture d'un véhicule type KANGOO EXPRESS GENERATION 2007, a été retenue. L'achat de ce véhicule représente un coût de 13 693.26 € TTC.

- **Décision n° 2008-16** relative à la restauration d'un pont sur la commune de Labouquerie. L'entreprise MORON Constructions – ZAE Gondras – 24440 Beaumont a été retenue pour la réalisation de ces travaux. Le montant de ce marché s'élève à 41 278.70 € HT soit 49 369.33 € TTC.

### ***Documents distribués en séance :***

- *Projet de charte éco-citoyenne du tri sélectif*
- *Rapport 2007 sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif*
- *Rapport 2007 sur la qualité et le prix du service d'assainissement non collectif*

Le Président informe l'assemblée de l'installation de l'Office de Tourisme dans les locaux de la Maison de pays à compter du 29 septembre 2008. Par conséquent, il précise que le Conseil Communautaire se réunit pour la dernière fois à la Maison de Pays.

De plus, il précise que les agents de la Maison de Pays sont autorisés à prendre leurs repas dans les locaux du CIAS à partir du 29 septembre 2008.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 25 Octobre 2008 à 9 H dans la salle du Conseil de la Mairie de Beaumont du Périgord.

Odile DELCEL demande à connaître les dates des trois prochains Conseils Communautaires.

*L'ordre du jour étant épuisé, José DANIEL, le Président clôt la séance à 9 h 30.*